



Fiche d'inscription

Krav Maga Cross Training



Photo

COORDONNEES PERSONNELLES

M M^{me} Nom : Prénom :

Date de naissance : |__|_|_|_|_| Age : __ Profession :

Adresse postale :

CP : Ville :

Numéro de portable : ____-____-____-____ N° Urgence :

Email :

(Inscrire l'adresse mail en MAJUSCULE, afin d'éviter toute erreur. Obligatoire pour recevoir votre licence par mail.)

EXPERIENCE SPORTIVE

Grade en Krav Maga : Nb années de pratique :

Club précédent : N° Licence (si autre que KMCT) :

Autres sports :

FORMULE D'ABONNEMENT

KRAV MAGA THIONVILLE 200 € (septembre à juin)

Réductions : Etudiants / Militaires / Famille (couple + enfants) -20 €

Licence FEKM à acheter sur krav-maga.net

Règlement en espèce ou par chèque (maximum 3 chèques libellés Association KMCT)

Pour une première inscription : Passeport sportif FEKM + 15€

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Krav Maga (**Obligatoire**)

Autorisation parentale (si mineur 15 ans)

Acceptation et signature des conditions d'accès (en bas de cette page)

CONDITIONS D'ACCES ET INSCRIPTION

Attention : L'accès aux cours n'est possible que lorsque le dossier d'inscription est **COMPLET** (Fiche d'inscription individuelle, cotisation, certificat médical, livret licence FEKM et photo).

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance du fait que les cours sont interrompus durant les périodes de vacances scolaires, sauf diffusion contraire par le club. Je m'engage à respecter le règlement intérieur et le code moral de la FEKM dont j'ai pris connaissance. Le/La signataire (responsable légal(e)) donne son autorisation pour que les photos et vidéos prises lors d'activités du club, manifestations, entraînements, figurent sur le site internet du club ou sa page Facebook.

« lu et approuvé »

Signature



En majuscules et au stylo à bille. Merci !

Club :

Renouvellement de licence : Oui Non

Adresse e-mail :@.....

Nom :

Prénom :

Date de naissance (JJ/MM/AA) :/...../..... H F

Adresse postale : n° :

Voie :

Code postal :Ville :

Le soussigné déclare :

- **adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France ;
- régler la somme de 33€ TTC (30€ licences + 3 € assurance) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

Faire précéder de la mention « Lu et approuvé ». Signature de l'adhérent ou de son représentant légal

Date / /

OU BIEN

- **refuser d'adhérer à l'assurance** « garanties de base » proposée par la FEKM-secteur France. Dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Krav-Maga.
- ne pas régler en conséquence la somme de 3€ TTC mais régler finalement la somme de 30€ (licences) ;
- **avoir pris connaissance** des informations relatives à la notice d'assurances et des garanties complémentaires (p. 5 à 7).

Date / /

CODE MORAL DE LA FEKM

Adhérent de la F.E.K.M.-R.D., je m'engage à respecter la charte de conduite suivante et ferai preuve :

- D'honnêteté,
- De non agressivité,
- D'humilité,
- De respect du règlement de nos statuts, de notre règlement intérieur, des instructeurs et de nos partenaires.

En outre je m'engage à n'utiliser les techniques de Krav Maga exclusivement pendant les cours ou dans le seul but de défendre mon intégrité physique voire celle de mes proches.

Je devrai également contribuer à instaurer un climat d'amitié, de simplicité et de convivialité.

REGLEMENT INTERIEUR DE KRAV MAGA CROSS TRAINING

Art. 1

Pour être autorisé à s'entraîner l'adhérent doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus.

Art. 2

Les cotisations ne sont ni remboursables ni transmissibles quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent par le Comité Directeur.

Art. 3

Les locaux, ses abords, le mobilier et le matériel mis à disposition de l'association ou lui appartenant sont à respecter. Toute dégradation peut justifier l'exclusion immédiate du fautif.

Art. 4

L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.

Art. 5

L'adhérent s'engage à respecter le code moral de la F.E.K.M.-R.D. écrit ci-dessus.

Art. 6

L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur, causant des troubles au bon déroulement du cours (exemples : bruit, retard, dangerosité pour elle-même ou autrui...) ou ne disposant pas de l'équipement individuel : Pantalon de kimono noir sans fermeture éclair, t-shirt blanc FEKM ou neutre, ceinture, paire de basket usage en salle uniquement, coquille ♂/ ♀, protège tibia, paire de gants de boxe Oz12, protège dents, plastron femme uniquement.

Art.7

L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le Comité Directeur s'il ne respecte pas le présent règlement ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents sans qu'il soit nécessaire de justifier la décision.